

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE

Responsable d'un portefeuille d'établissements et services pour personnes âgées dépendantes dans la métropole de Lyon et le département du Rhône

Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Famille professionnelle ⁽³⁾ : Santé

Emploi-type : Administrateur santé

Catégorie : A

Corps : /

Niveau : /

CDD (du 1^{er} décembre 2019 au 20 juin 2020)

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

Site : Siège site Lyon ☐ Siège site Clermont-Ferrand ☐ Délégation territoriale ☒ Site à préciser : Lyon

Direction : Délégation départementale du Rhône et métropole de Lyon

Direction déléguée : /

Pôle : Médico-social

Service : Personnes âgées

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

Enjeux / missions du service d'affectation :

La mission générique de la délégation est de déployer, sur le territoire du Rhône et de la Métropole de Lyon, les politiques publiques de santé nationales et régionales, notamment la réduction des inégalités de santé. Elle est, à ce titre, le point unique d'entrée des politiques territorialisées de l'Agence.

Il s'agit de créer des synergies et de conjuguer les politiques de santé d'incitation nationale (ex : Pacte Territoire Santé) ou régionale (notamment le PRS) avec les partenaires, dont les usagers, dans une logique d'adaptation de l'offre et d'efficience.

Elle intègre également la « démarche parcours » dans une approche pragmatique concourant au décroisement entre les approches sanitaire (hospitalière et ambulatoire) médico-sociale et de prévention.

Elle doit favoriser :

- Le développement d'une politique de proximité, couvrant l'ensemble du champ de l'ARS (ambulatoire, prévention, médico-social, sanitaire, santé publique),
- La mise en œuvre d'une meilleure coordination entre institutions, professionnels de santé, établissements sanitaires, médico-sociaux, associations, dans le cadre d'un programme d'actions territorialisées de l'ARS et dans une logique de parcours de soins,
- Le décroisement des dispositifs pour initier des parcours de santé impliquant l'ensemble des partenaires, dans une dynamique de parcours de vie,
- La déclinaison des programmes territoriaux de santé intégrant les travaux des filières métiers,
- La contractualisation avec les partenaires du territoire,
- L'observation du territoire et la veille, la délégation départementale étant le pivot de l'information montante et descendante.

Effectif du service : 9

Activités principales :

Responsabilité globale d'un portefeuille d'établissements et services pour personnes âgées dépendantes dans le Rhône et la Métropole de Lyon : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Hébergement temporaire, Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), accueils de jour, foyers logements médicalisés, ... :

- Pilotage du processus de contractualisation pour les établissements inscrits dans l'arrêté de programmation : présentation de la méthodologie, analyse du diagnostic de l'établissement, négociation du CPOM, après validation des objectifs par la DD et la direction de l'autonomie et compte-rendu régulier de l'avancée de la contractualisation,
- Participation à la campagne d'allocation de ressources pour les établissements du portefeuille : analyse des propositions budgétaires et des comptes administratifs pour les établissements non signataires d'un CPOM et les services de soins infirmiers à domicile,
- Préparation des décisions tarifaires avec les gestionnaires, suivi financier global des établissements ou services,
- Analyse des EPRD en vue de leur approbation conjointe avec les collectivités locales et analyse des ERRD donc l'évaluation de l'activité,
- Accompagnement de l'évaluation des structures : instruction des projets déposés dans le cadre d'appel à projets ou à candidatures, participation aux visites de conformité, mise à jour des arrêtés d'autorisation,
- Analyse des rapports d'évaluation externe déposés par les établissements et services, refonte éventuelle des autorisations,
- Vigilance sur l'actualité des établissements et services avec remontées régulières d'information au responsable de service.

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.

Spécificités du poste / Contraintes

Déplacements éventuels dans les établissements (permis B souhaité).

Poste à temps plein.

Partenaires institutionnels

Externes : Directeurs des établissements et des services, Conseil départemental du Rhône et Métropole de Lyon.

Internes : Pôles de la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon, et de la direction de l'autonomie.

COMPÉTENCES REQUISES

Connaissances

E : expert (niv. 4) / M : maîtrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau requis			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions de l'ARS dans le domaine médico-social		X		
Réglementation : missions, organisation et fonctionnement des établissements médico-sociaux PA		X		
Réglementation relative à l'offre : autorisations, appel à projets			X	
Règle d'allocation de ressources aux établissements PA		X		
Comptabilité publique et privée		X		
Connaissances techniques, juridiques et budgétaires du secteur médico-social		X		
Connaissances en matière d'évaluation, contrôle et inspection ou être habilité ICARS			X	

Savoir-Faire				
E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau requis			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Concevoir un tableau de bord (suivi des activités)			X	
Accompagner / conseiller les établissements dans l'alimentation de bases de données			X	
Elaborer et renseigner des tableaux de suivi des activités		X		
Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, etc.)		X		
Savoir-Être				
E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau requis			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Faire preuve d'adaptation professionnelle		X		
Sens du travail en équipe : circulation d'information dans le service, solidarité en cas de tension d'activité		X		
Aptitude aux relations transversales, partenariales et institutionnelles		X		

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

Lien hiérarchique : Sous la responsabilité hiérarchique du chef de service.

Lien fonctionnel : Encadrement et supervision du travail des gestionnaires du portefeuille d'établissements.